



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2503 116

Le 15 avril 2025

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) les cas de sextorsion dans le territoire desservi par la Sûreté du Québec.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 6 mars 2025 visant à obtenir :

1. Le nombre de cas de sextorsion signalés chaque année de 2020 à 2025 (y compris les mois en cours).
2. Les montants réclamés par les fraudeurs aux victimes pour chaque cas de sextorsion signalé.
3. Les montants payés par les victimes par crainte de représailles ou de menaces, lorsque disponibles.
4. Le nombre de personnes arrêtées à la suite des signalements de sextorsion pour chaque année.
5. L'âge et le sexe des victimes (hommes, femmes, autres).

Cependant, nous ne pouvons donner suite à votre demande puisque nous ne détenons aucun document y répondant (article 1 de la *Loi sur l'accès*). En effet, nos systèmes informatisés ne prévoient pas de code spécifique aux cas de *sextorsion* étant donné que ce sont des événements englobant l'une ou plusieurs des infractions relatives à l'extorsion, la pornographie juvénile, le leurre, la distribution non consensuelle d'images intimes, etc.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Elva De la Rosa pour Hamid Feddag
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels